

**AU TOURNANT DU SIÈCLE (1986-2006),
ACTUALITÉ DES MOUVEMENTS ÉTUDIANTS**

Emmanuel Porte

Depuis le mouvement étudiant de 1986, le monde universitaire a connu de nombreux changements à l'image de la société française. Les étudiants ne vivant pas dans une tour d'ivoire, les modifications de la situation économique, politique ou sociale ont eu un impact tant sur les conditions de vie de la jeunesse que sur les mobilisations, structures et revendications de celle-ci. La seconde vague de massification, puis la stabilisation des effectifs dans l'enseignement supérieur depuis le milieu des années 1990 et la précarisation des possibilités d'insertion professionnelle des étudiants diplômés ont amené un recul de l'engagement (même si le noyau militant perdure, les engagements sont plus éclatés) sans pour autant éteindre les mobilisations. Ce changement d'époque a favorisé l'émergence de nouvelles organisations et a pérennisé l'utilisation de modes d'action (coordination, etc.) issus des « années 1968 ». Dans le même temps, de plus en plus d'étudiants sont amenés à exercer une activité professionnelle pour financer leurs études : 30 % travaillent toute l'année, 60 % pendant les vacances scolaires¹ cela pouvant contribuer à les « empêcher » d'embrasser le militantisme. Les étudiants sont aujourd'hui près de 2,2 millions² et ne sont plus un groupe restreint et élitiste. Cette situation nouvelle complexifie et diversifie leurs représentations. Elle explique également l'intérêt et la prudence avec lesquels les responsables politiques se saisissent de la « question étudiante », durablement échaudés par Mai 68 comme par la mobilisation contre le projet de loi Devaquet de 1986. Ces grandes lignes d'évolutions expliquent les inquiétudes envers l'avenir exprimées par nombre d'étudiants pour qui Université rime de moins en moins avec insertion professionnelle.

Dans ce cadre, la vie démocratique étudiante connaît elle aussi une situation difficile ne s'étant pas véritablement infléchie depuis vingt ans. Cependant que le gouvernement reconnaît et organise la représentativité des organisations étudiantes dans la loi d'orientation Jospin de 1989, la participation aux élections étudiantes (conseil d'administration, conseil des études et de la vie universitaire, conseil scientifique, conseils d'UFR,

1. Claude Grignon, Louis Gruel, *La vie étudiante*, Paris, PUF, 1999. Dans *Les Cahiers OVE*, n° 2, 1996, on note la répartition suivante : 7,5 % travaillent plein temps, 5,8 % à mi-temps, 11,8 % occasionnellement. Voir aussi Observatoire de la vie étudiante, <www.ove-national.education.fr/>.

2. Selon le ministère de l'Éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche. <www.education.gouv.fr/cid195/les-chiffres-cles.html#les-etudiants>.

Crous, etc.) franchit rarement la barre des 10%. D'un côté, les organisations étudiantes se présentant ouvertement comme « syndicales » organisent en moyenne 3% des inscrits dans l'enseignement supérieur et voient leur dynamique progressivement transformée avec la « réunification » de l'UNEF, en 2001. De l'autre, le militantisme associatif se structure et se développe.

Il convient donc de s'attacher aux mobilisations pour saisir les évolutions de ces vingt dernières années. Dans un premier temps, nous essaierons de présenter certaines pistes de réflexions et quelques observations sur les évolutions récentes de l'environnement universitaire, en tentant de montrer les questions nouvelles posées aux mouvements étudiants. Ensuite, il y a lieu de présenter, de manière synthétique, les organisations étudiantes et leurs histoires récentes en prenant en considération dans cet état des lieux la majorité des organisations syndicales et associatives qui animent les campus et revendiquent appartenir au « mouvement étudiant³ ». Enfin, il faut s'arrêter sur quelques mobilisations étudiantes pour voir en quoi elles témoignent de changements, tant sur les revendications et les thématiques de mobilisation, que sur la structuration des mouvements.

Université en mutation : rapport aux études et mobilisations

Une individualisation des formations

Depuis le début des années 1980, l'Université française a connu de profondes transformations quant au rapport des étudiants à l'Université et à leurs études⁴. La crise économique a favorisé une demande de plus en plus grande d'individualisation des formations faisant échos aux pressions et demandes répétées du monde de l'entreprise. De fait, les diplômés sont de moins en moins des garanties collectives pour les étudiants. Les formations universitaires mettent en place progressivement des logiques « à la carte » avec un socle commun d'enseignements complété par des cours optionnels laissés à la libre appréciation de l'étudiant (même si ce choix peut être borné). Ainsi, les parcours s'auto-nomisent⁵ et la relation à l'Université et aux organisations étudiantes change de nature. Les organisations étudiantes souffrent d'un non-engagement (mais pas forcément d'un désintérêt) des étudiants pour les causes collectives. Le passage par l'Université n'est plus garanti pour l'emploi qu'il était dans les décennies précédentes, mais un passage obligatoire dans lequel l'étudiant cherche à construire la singularité de son parcours qui lui permettra de valoriser sa formation sur le marché du travail⁶. Cette évolution a amené les syndicats étudiants à considérer ces nouveaux paramètres dans leur activité et les discours quotidiens.

3. De fait, nous ne traitons pas ici directement des organisations politiques de jeunesse (MJS, UEC, etc.), confessionnelles et n'abordons que succinctement des structures universitaires regroupant des personnels et des étudiants (UNI par exemple, mais aussi CNT) même si leur étude serait nécessaire tant elles interviennent sur dans les universités.

4. Didier Lapeyronnie et Jean Louis Marie, *Campus blues : les étudiants face à leurs études*, Paris, Le Seuil, 1992

5. Depuis la mise en place de la réforme LMD, une annexe au diplôme est prévue contenant la description détaillée des enseignements suivis par l'étudiant.

6. Sur les conditions d'étude, voir le travail de Georges Felouzis, *La condition étudiante. Sociologie des étudiants et de l'Université*, Paris, PUF, 2001.

La professionnalisation ou l'enjeu de l'insertion professionnelle : un dilemme syndical ?

Même si la création des IUT date de 1966, le succès et la valorisation des filières professionnalisantes sont plutôt une caractéristique de ces vingt dernières années. À ce titre, la progression des effectifs en IUT entre 1970 et 1993 (+287%)⁷ est un bon indicateur du dynamisme de ces filières. Par la suite, la loi d'orientation créant les IUP (instituts universitaires professionnels), en 1989, favorise également l'émergence d'une nouvelle filière professionnalisante. Enfin, les licences professionnelles, créées en 1999, ont donné une possibilité de prolongement d'études au titulaire d'un DUT. Là encore, ce phénomène fait écho à l'écart croissant observé entre le contenu des formations universitaires et les aspirations des entreprises à embaucher de la main-d'œuvre formée et « opérationnelle ». Cela pose au mouvement étudiant la question de la place de l'Université dans la société face au monde salarial. Cette question n'est pas nouvelle mais les évolutions récentes la posent en des termes différents. La frontière entre professionnalisation et insertion professionnelle étant parfois floue, c'est l'articulation entre compétences et qualifications qui fait aujourd'hui débat. Entre l'Université « qui forme des citoyens » et celle « qui forme des salariés », la distinction opérée par les syndicats ne semble plus aussi manichéenne qu'auparavant. Ces deux logiques sont au cœur des débats entre les organisations étudiantes, et souvent aux origines des désaccords de fond et des divisions.

L'Université française à l'épreuve de la construction européenne

Sur la période la plus récente, l'Université française a été confrontée à l'harmonisation européenne des diplômes. La réforme LMD (licence, master, doctorat) n'a pas seulement été un moyen pour repenser les offres de formation des universités et assurer une équivalence des diplômes au niveau européen. En effet, les prescriptions européennes en matière d'enseignement supérieur, depuis le processus de Bologne lancé en 1999, mettent au cœur du développement universitaire la concurrence entre établissements. Dans ce cadre, ce n'est pas seulement la concurrence des universités ou des formations qui est en cause mais l'ensemble des conditions d'études. Les différences de fonctionnement entre une Université française publique, sans processus de sélection à l'entrée et principalement financée par l'État, et une Université britannique, aux financements privés et pratiquant la sélection à l'entrée, illustrent de manière criante, et presque caricaturale, les différences actuelles entre les systèmes d'enseignement supérieur. Cela pose de nouvelles questions aux organisations étudiantes qui, malgré l'implication de certaines dans une organisation européenne commune (ESIB), ont du mal se saisir de cette nouvelle échelle. La mobilité des étudiants semble être un enjeu de taille qui alimente aujourd'hui les discussions et pose la question plus large du financement des études (bourses, prêts, etc.). Les offres de formation des universités sont progressivement pensées à des échelles locales et les financements s'appuient de plus en plus sur les collectivités territoriales

7. Claude Grignon, *Les conditions de vie des étudiants. Enquête OVE*, Paris, PUF, 2000, p. 77, cité par Didier Fischer, *L'histoire des étudiants en France. De 1945 à nos jours*, Paris, Flammarion, 2000, p. 479.

(région, département...). Le niveau européen est un enjeu majeur dont les mouvements étudiants vont devoir tenir compte de manière croissante tant il a de conséquence sur la vie des universités et sur l'évolution des structures de représentation et d'action.

Évolution de la représentation étudiante permanente

Les attermolements du syndicalisme « traditionnel »

Un événement marquant de ces vingt dernières années concernant le syndicalisme étudiant reste sans conteste la réunification des deux branches issues de la dernière grande scission de l'UNEF. Divisée depuis 1971, l'organisation a fini par rétablir, en 2001, à Paris, l'utilisation unique du logo que se disputaient jusqu'alors sous leurs différentes dénominations⁸ l'UNEF-Renouveau puis l'UNEF-Solidarité étudiante et l'UNEF-US puis l'UNEF Indépendante et Démocratique (sous une nouvelle composition). Dès lors, il paraît intéressant de revenir sur l'évolution conjointe de l'UNEF-ID et de l'UNEF-SE pour comprendre davantage le contexte de cette réunification.

L'année 1986 est marquée par le mouvement contre le projet de loi Devaquet. Cette mobilisation est une étape importante dans le processus de réunification dans la mesure où elle a eu des conséquences durables sur les actions et la mémoire du syndicalisme étudiant⁹. En effet, ce mouvement d'ampleur a transformé durablement le paysage syndical étudiant en faisant de l'UNEF-ID un acteur central. Dans le paysage politique, un élément marque le printemps 1986, le départ pour le Parti socialiste¹⁰, de la majorité des membres de la direction de l'UNEF-ID avec plusieurs centaines de militants. Cette nouvelle donne politico-syndicale va influencer la manière dont l'UNEF-ID intervient dans ce mouvement, cherchant à la fois à « réussir » un mouvement de masse tout en construisant l'organisation (capitaliser son engagement, son apparition et « solidifier » le syndicat). En jouant la carte de la structuration de la mobilisation sur des bases plus larges que celles du syndicat, l'UNEF-ID a contribué (non sans heurt dans les coordinations) à ce que le projet de loi soit retiré¹¹. Elle prend ainsi un net ascendant sur sa rivale, l'UNEF-SE, en termes numérique, électoral et institutionnel. De fait, l'UNEF-ID obtient le statut de première organisation étudiante et cherche alors une reconnaissance dans un dialogue institutionnel avec le ministère. Cet échange est permis par la réélection de François Mitterrand qui installe Lionel Jospin au ministère de l'Éducation nationale en 1988. De nouvelles relations, entre l'UNEF-ID affirmant se « resyndicaliser » et la CFDT, permettent au président, Philippe Campinchi, successeur de Christophe Borgel, de bénéficier de l'autodissolution de Pour un syndicalisme autogestionnaire (PSA) en 1991. Mais la

8. Depuis le mouvement contre le CIP de 1994, l'UNEF-ID, devenue incontestablement majoritaire face à sa rivale, a accepté dans les tracts, communiqués, colloques communs, l'utilisation par sa partenaire du sigle UNEF sans autres précisions.

9. Sur la mémoire de ce mouvement dans l'UNEF-ID et l'UNEF-SE, voir Emmanuel Porte, *Mouvements étudiants : construction, enjeux et modes de transmission des références collectives. Retour croisé sur les mobilisations de 1986 et de 1995*, mémoire de master 2 en science politique sous la dir. de Sophie Bérout, Université Lyon 2, 2006.

10. La direction de l'UNEF-ID a quitté le PCI pour le Parti socialiste le 14 avril 1986.

11. Francis Kandel et Franck Schneider, *Devaquet si tu savais... Devaquet, if you only knew*, Paris, La Huit distribution (vidéo) en est un témoignage parmi d'autres.

proximité politique de la direction de l'UNEF-ID et du ministère entraîne une période de crise interne qui éclate au grand jour au congrès de Clermont-Ferrand en 1993. S'écoule alors une année durant laquelle l'UNEF-ID est, dans les faits, divisée en deux. Affaiblie, elle est battue, pour la première fois (en pourcentage de voix), par la FAGE aux élections au CNESER (29,12 % contre 25,98 %). Cette crise importante va permettre, un temps, un rebond de l'UNEF-SE qui récupère un poids médiatique et académique. Vers elle se tournent des militants radicaux, dont certains « anciens » de PSA ayant refusé l'adhésion à l'UNEF-ID. Ces nouveaux militants viennent alimenter la base de « l'opposition UNE », un courant minoritaire (officieux car le droit de tendance n'y est pas reconnu) de l'UNEF-SE.

Mais ce rééquilibrage est de courte durée car l'arrivée, en 1994, d'une nouvelle majorité dans l'UNEF-ID, entraînée par Pouria Amirshahi lui redonne de la stabilité et de l'écho auprès des étudiants. Les résultats des élections au Crous en attestent : 27,6 % des voix pour l'UNEF-ID ; 18,4 % des voix pour l'UNEF-SE. De son côté, l'UNEF-SE connaît des difficultés liées au déclin de l'engagement communiste constaté par ailleurs sur le plan politique. Ses épreuves lui font perdre des effectifs ne lui permettant plus de maintenir la compétition avec l'UNEF-ID au niveau du début des années 1980. Dans ce contexte, des rapprochements progressifs ont lieu entre les deux organisations *via* les directions ou les courants minoritaires. Divers objectifs pouvaient être recherchés par les uns et les autres dans cette fusion. Par exemple, des syndicalistes proches des JCR (voire membres) affirment vouloir construire une réunification « dynamique et à la base » via un collectif nommé *tous ensemble*, regroupant des militants de « l'opposition UNEF » (SE), de la tendance Unité et Démocratie (UNEF-ID) et de Sud-Étudiant.

De moins en moins de distance existait sur le fond des revendications, et la faible syndicalisation du milieu étudiant a mis de plus en plus en question l'existence de deux syndicats. Après plusieurs mois de tractations, la réunification des deux branches de l'UNEF, en 2001, à Paris, lors du « congrès de l'UNEF pour le rassemblement », est actée. Présentée comme le retour de la « grande UNEF » d'avant 1971, cette réunification marque en réalité davantage l'intégration de l'UNEF-SE par l'UNEF-ID. L'afflux de militants dans la nouvelle organisation a été limité et les cultures comme les pratiques militantes sont restées très largement celles de l'UNEF-ID (les statuts actuels de l'UNEF en attestent). Néanmoins, en mettant fin à la division et à la rivalité, la réunification a rendu possible la construction d'une organisation qui n'a pas d'équivalent aujourd'hui sur les campus. L'UNEF est la première organisation syndicale étudiante tant par le nombre d'adhérents et par le nombre d'élus que par sa participation dans certaines mobilisations d'ampleur (CPE en 2006). Elle est présente sur l'ensemble du territoire et il semble que la reconnaissance de sa diversité interne participe à sa pérennité organisationnelle. Toutefois, les débats et désaccords construits « sur » et « dans » l'UNEF ont également irrigué scissions et créations au cours des vingt dernières années. On peut penser aux créations de Sud-Étudiant et de la Confédération étudiante, comme citer les organisations d'extrême gauche et d'orientation anarcho-syndicaliste.

Le cas de Sud-Étudiant est particulier car il n'est pas le fruit de la scission d'une organisation mais de plusieurs, dans la continuité directe d'une mobilisation, celle de l'hiver

1995. À la suite de ce mouvement, un certain nombre de militants syndicaux et politiques issus principalement de l'UNEF-ID, de l'UNEF-SE et, sur le plan politique, des rangs des JCR-LCR et d'organisations libertaires comme Alternative libertaire, décident de créer une nouvelle organisation syndicale. La naissance de Sud-Étudiant est donc le fruit de la convergence de plusieurs constats critiques sur l'activité syndicale en milieu étudiant. D'une part l'ensemble de ces militants considère que l'attitude de l'UNEF-ID dans le mouvement étudiant de novembre-décembre 1995 est une cause de rupture. En effet, l'UNEF-ID avait décidé de quitter la coordination nationale pendant le mouvement pour privilégier une sortie de crise plus institutionnelle avec la CPU (conférence des présidents d'Université). D'autre part, le fait que les militants de l'UNEF-SE proches de la LCR, et organisés dans « l'opposition UNEF », n'aient pas réussi à prendre la majorité au congrès de Toulouse en mai 1997, a alimenté l'idée de constituer une autre organisation. Ce double constat d'échec quant aux possibilités d'action à mener dans l'UNEF-ID et l'UNEF-SE a motivé la création de Sud-Étudiant. Aussi, après une première réunion nationale en 1996, les premiers syndicats locaux se réunissent dans une fédération en février 1999. Le choix du sigle Sud est aussi une façon de s'inscrire dans la dynamique de Solidaires (et de Sud-Éducation) en revendiquant l'appartenance à une union syndicale interprofessionnelle. L'implantation et l'activité de Sud-Étudiant sont très inégales suivant les campus mais son existence est réelle, notamment dans les temps de mobilisation.

La Confédération étudiante est une organisation plus récente mais également conséquence de désaccords issus de la critique interne de l'activité syndicale de l'UNEF. Créée en 2003, la Confédération Étudiante est le résultat d'une scission des militants regroupés au sein de la « tendance syndicale » de l'UNEF. Dans une proximité politique et financière avec la CFDT, avec qui elle a établi un contrat d'association en mars 2004, la Confédération étudiante prône un syndicalisme de négociation et de conciliation davantage tourné vers le milieu associatif et ayant recours en dernière option à la mobilisation. Malgré son apparition récente, elle revendique près de 3 000 adhérents et conquiert peu à peu une place sur les campus et dans les conseils.

L'émergence de ces deux branches du syndicalisme étudiant amène l'UNEF à se confronter, « à sa gauche » avec Sud-Étudiant et « à sa droite » avec la Confédération étudiante.

À cela, s'ajoute un pan plus radical du mouvement étudiant. La Fédération syndicale étudiante, créée en 2001 par des militants de l'UNEF-SE refusant la réunification, puis refondée à partir de 2003, et le Comité pour un « vrai syndicat étudiant », dirigé par le Parti des travailleurs, défendent un syndicalisme de luttes qui refuse la cogestion et propose un programme « mouvementiste¹² » et internationaliste. Leur implantation et leur activité quotidienne restent faibles mais ils sont présents dans les coordinations lors des mouvements. Par ailleurs, il existe également dans les universités, la Confédération nationale du travail (CNT). Cette organisation anarcho-syndicaliste n'est pas exclusivement

12. Selon la catégorisation de Robi Morder, *Revendications-négociations : débat et pratiques dans le mouvement syndical étudiant en France (1976-1988)*, DEA de science politique sous la dir. de Michel Dobry, Paris 10-Nanterre, 1989.

étudiante mais accorde une importance particulière à ce milieu. Alliance historique d'un syndicalisme révolutionnaire et d'une tradition anarchiste, la CNT ne se présente pas aux élections mais milite activement dans certaines universités et pendant les mobilisations.

Ce balayage rapide, et forcément incomplet dans les détails, de l'évolution des organisations et de leur existence actuelle permet toutefois de montrer la diversité des militantismes syndicaux existant dans le milieu étudiant. Par ailleurs, et au-delà de l'activité syndicale « classique », existent d'autres formes d'engagements étudiants dont l'engagement associatif a connu une croissance notable au cours de ces vingt dernières années.

Évolutions associatives et diversifications des pratiques syndicales

Parallèlement aux recompositions syndicales se développent d'autres organisations étudiantes. À la fin des années 1980, la réforme Jospin, en redéfinissant le financement et les critères de représentativité des organisations étudiantes, a permis l'émergence de nouvelles structures nationales associatives. En 1989, la création de la Fédération des associations générales étudiantes (FAGE), rassemblant des associations disciplinaires et des fédérations de ville au sein d'une représentation nationale en est une illustration. Cette nouvelle organisation est au départ pensée comme un « outil d'aide au financement », mais va rapidement devenir une tête de réseau revendiquant d'organiser la représentation associative sur l'ensemble du territoire. L'émergence des associations, sur la scène étudiante nationale, modifie la donne dans la mesure où l'UNEF-ID et l'UNEF-SE se retrouvaient en concurrence, lors des élections et dans la participation quotidienne à la vie de l'Université (conseils, etc.), avec ce nouvel acteur. La FAGE souhaite se positionner, dès l'origine, comme une alternative au militantisme syndical en présentant un discours d'ouverture au dialogue mais de fermeté sur les questions sociales et universitaires. Identitairement construite sur la revendication de l'« apolitisme », la FAGE a toutefois montré une évolution au cours des derniers temps sur cet aspect. Son appel à voter contre Jean-Marie Le Pen au second tour de l'élection présidentielle de 2002, puis son engagement contre le CPE et la nature de ses exigences en matière sociale dénotent une certaine « politisation » des thèmes d'intervention de l'organisation. Elle n'hésite plus à se présenter aussi comme ayant une vocation syndicale¹³.

Par ailleurs, dès 1994, des associations corporatives monodisciplinaires avaient décidé de quitter la FAGE – jugée trop « confédérale » et syndicale – pour créer Promotion et défense des étudiants (PDE). Cette structure apparaît comme une association de répartition des financements n'empiétant pas sur les prérogatives de chacune de ses composantes. Reconnue comme une organisation représentative, PDE se présente aux élections étudiantes mais conserve un impact limité sur toute la période. Elle exerce une activité dans les établissements mais ne s'engage pas dans les mobilisations, voire parfois contre (comme lors de la mobilisation contre la réforme LMD). Elle préfère se consacrer aux activités de défense des filières qui la composent. Au gré de leurs histoires, les associations nationales monodisciplinaires s'affilient et se désaffilient tantôt à la FAGE, tantôt à PDE, ou restent autonomes un temps.

13. *Qu'est-ce que la FAGE ?*, Archipel, 2003.

Pour finir ce rapide tour d'horizon des engagements associatifs, la présence du réseau Animafac qui a été fondé à partir de 1994 par la direction minoritaire sortante de l'UNEF-ID avec l'appui du réseau de la Ligue de l'enseignement. Centré sur l'animation des campus (culturelle, associative, etc.), le réseau ne se présente pas aux élections universitaires mais peut s'investir sur certaines thématiques sociétales (organisation de concerts contre le racisme par exemple).

Enfin, l'UNI, organisation à la fois étudiante et enseignante, continue à occuper une place militante. Fidèle à son engagement « antimarxiste » d'origine, elle a expurgé de ses rangs une extrême droite qui tentait de la prendre en mains à plusieurs reprises, et demeure dans le giron de l'appareil gaulliste RPR puis UMP n'hésitant pas à donner des consignes de vote en faveur de Chirac au premier tour en 1995 comme en 2002. Plutôt « notabilisée », elle apparaît comme le soutien aux réformes universitaires des gouvernements de droite, favorable à une sélection et à un certain élitisme de mise dans les grandes écoles.

Mobilisations : modalités et motifs

Malgré l'éclatement des engagements, le milieu étudiant a conservé une capacité à générer des mobilisations qui reste encore prégnante. Celles-ci jalonnent l'histoire de l'institution et des organisations sans que l'on puisse en unifier les formes et les objectifs. Cependant, le point commun à l'ensemble des mouvements étudiants depuis 1986 est une réaction à la difficulté d'accès à l'emploi par la formation universitaire. Qu'elle soit économique, sociale ou politique, la précarité du marché de l'emploi, et la fragilisation des garanties collectives d'insertion professionnelles liées aux diplômes, sont au cœur de toutes les mobilisations étudiantes depuis près de vingt ans. Mais si ces mobilisations trouvent des origines dans une crise économique qui dure, les formes et les mots d'ordre ont connu des évolutions.

La conflictualité demeure

Le mouvement de 1986 contre le projet de loi Devaquet : le modèle ?

Comme l'a écrit Robi Morder¹⁴, et sans vouloir surdéterminer le rôle des organisations étudiantes, l'affaiblissement structurel de l'UNEF-SE et le choix politique de la direction de l'UNEF-ID d'intégrer le parti socialiste ont créé un contexte propice à la mobilisation d'ampleur d'une jeunesse heurtée de plein fouet par la politique du nouveau gouvernement de Jacques Chirac. Débutant sur le campus de Paris 13-Villetaneuse¹⁵, le 13 novembre 1986, cette mobilisation gagne très rapidement l'ensemble des universités parisiennes et de province. L'UNEF-ID avait prévu d'organiser ses états généraux le 22 novembre ; elle

14. Voir chapitre précédent de Robi Morder.

15. Olivier Rey signale une erreur historique sur ce point. Le mouvement aurait démarré à Dijon sans être relayé par le bureau national de l'UNEF-ID. L'UNEF-ID n'aurait pas été en ordre de bataille au moment des premiers signes de mobilisation sur Dijon et aurait préféré recentrer « l'histoire » sur Villetaneuse. Emmanuel Porte, *mem cit*, 2006. Par ailleurs, la thèse de Villetaneuse est affirmée dans David Assouline et Sylvia Zappi, *Notre printemps en hiver. Le mouvement étudiant de novembre-décembre 1986*, Paris, La Découverte, 1987.

décide de les transformer en « états généraux du mouvement étudiant » et de les ouvrir à tous les étudiants grévistes. Cela lance une réelle dynamique et les manifestations des 4 et 5 décembre sont sans équivalents depuis mai 1968. Cette montée en puissance de la mobilisation est entachée par un événement tragique qui va accélérer le processus. Malik Oussekiné, étudiant à l'Université Paris 9-Dauphine, décède, victime des violences policières dans la nuit du 5 au 6 décembre. Après quelques jours de flottement, le 8 décembre, le Premier ministre Jacques Chirac décide de retirer le projet de loi et pousse à la démission son ministre délégué aux universités Alain Devaquet. Le 10 décembre, une manifestation de près de 300 000 personnes¹⁶, parmi lesquelles étaient représentées toutes les forces politiques et syndicales de gauche, célèbre le retrait du projet de loi et rend hommage à Malik Oussekiné au slogan de « Plus jamais ça ». Ce mouvement reste marquant à plusieurs égards. D'une part, il a démontré la capacité de mobilisation d'une jeunesse présentée, à cette époque, comme relativement apathique. D'autre part, il a prouvé la possibilité de réussite d'une démarche conjointe d'auto-organisation (avec la coordination nationale) et de représentation syndicale (place conservée par l'UNEF-ID pendant le temps de la mobilisation). En cela, il reste une référence dans le milieu syndical étudiant.

Du mouvement contre le CIP (1994) au CPE (2006), la précarité de l'insertion professionnelle en cause

L'installation de la crise de l'emploi a amené des gouvernements successifs à proposer des réformes pour « favoriser » l'insertion professionnelle des jeunes diplômés. Les réactions étudiantes ont été rapides face à ces réformes vécues comme des propositions de précarisation par la jeunesse. Le cas du contrat d'insertion professionnelle (CIP) en a été un exemple marquant. Il est voté au Parlement dans le cadre de la « loi quinquennale pour l'emploi » à la fin de l'année 1993. Les détails donnés par le décret d'application du 24 février 1994¹⁷ précipitent la mobilisation. Ce contrat permettait d'embaucher des jeunes, titulaires du baccalauréat, d'un brevet professionnel ou de technicien ou tous les jeunes diplômés de niveau bac + 2, en les payant 80 % du Smic¹⁸. La réaction étudiante a été immédiate, surtout de la part des étudiants en IUT, concernés au premier chef, et le texte fut finalement retiré définitivement le 30 mars par Édouard Balladur.

Un autre mouvement d'ampleur sur la question de l'insertion professionnelle et de la précarité est celui contre le contrat première embauche (CPE), en 2006. Le CPE était un type de contrat de travail à durée indéterminée, à destination des moins de 26 ans et prévu par l'article 8 de la loi pour l'égalité des chances¹⁹. Il prévoyait qu'un salarié puisse être sous le régime de ce contrat, sans qu'il s'agisse pour autant de son premier emploi. Comme dans le cadre du contrat nouvelle embauche (CNE), ce dernier était assorti d'une

16. Jean Jacques Becker, *Crises et alternances. 1974-1995*, Paris, Le Seuil, 1998, p. 410.

17. Décret n° 94-159 du 23 février 1994 pris pour l'application de l'article 62 de la loi quinquennale n° 93-1313 du 20 décembre 1993 relative au travail, à l'emploi et à la formation professionnelle relatif au contrat d'insertion professionnelle, *JO*, n° 46, 24 février 1994, p. 3092

18. Jean Jacques Becker, *op cit*, p. 678.

19. Loi n° 2006-396 du 31 mars 2006.

« période de consolidation » de deux ans. Durant cette période, l'employeur ou le salarié pouvaient rompre le contrat de travail sans en donner le motif, à l'instar de la période d'essai des CDI et des CDD. Ce texte a rapidement suscité une opposition de la part des organisations syndicales et politiques étudiantes. Un appel au retrait du CPE est signé par UNEF, la Confédération étudiante, Jeunes CGT, MJS, MJCF, UEC, Fédération Sud-Étudiant, UNL, JCR, PRS jeunes, UNSA-Jeunes, JRG, Jeunes Verts et la Fédération Léo Lagrange. Soutenues par les partis politiques de gauche et les syndicats de salariés, elles dénoncent la précarisation croissante et les risques de licenciements abusifs liés à ce nouveau type de contrat. Ainsi, dès le mois de janvier, la mobilisation a commencé à se structurer par le biais du travail d'information des organisations syndicales. Le 13 février, les étudiants de Rennes adoptent, en assemblée générale, un appel à une mobilisation nationale demandant le retrait du CPE et du CNE. Rapidement et nationalement, les assemblées générales deviennent massives et les étudiants s'auto-organisent sur le plan local (assemblées générales, commissions et initiatives diverses) et national (coordinations des universités mobilisées, travail conjoint avec les lycéens, élection de délégués et de représentants, etc.) pour refuser cette réforme. En réalité, ce mouvement paraît montrer la vigueur d'une jeunesse politisée par les conséquences du 21 avril 2002 et par le rejet lycéen des réformes Fillon du bac en 2005. Après plusieurs semaines de mobilisation, Jacques Chirac décide le retrait de l'article sur le CPE le 10 avril 2006 et son remplacement par un dispositif pour les jeunes en difficulté. Le CNE reste, quant à lui, appliqué. Ce mouvement reste encore largement à étudier aujourd'hui mais représente sans conteste le mouvement le plus important depuis 1986.

Le mouvement de 1995 : une mobilisation nationale hétérogène mais des revendications « en positif »

La mobilisation étudiante qui a précédé de quelques mois le mouvement social des salariés contre le plan Juppé²⁰ a été atypique à bien des égards. D'une part, cette mobilisation a eu une dimension nationale s'appuyant sur des situations et des revendications locales assez éclatées²¹. D'autre part, son ampleur a été relativement réduite, notamment sur Paris, du fait de la grève des transports qui a vidé les campus de ses étudiants. Néanmoins, cette mobilisation est marquante dans la mesure où elle s'inscrit dans un contexte global de « lutte sociale » lié au mouvement salarié. Elle reste aussi importante car elle a témoigné de la construction d'un mouvement « en positif » qui avance sur des propositions et non sur l'opposition à un texte réglementaire. Cependant, de nombreuses dissensions internes au mouvement relativisent son poids réel mais fondent son importance « historique », notamment dans le milieu syndical étudiant. Le fait que l'UNEF-ID décide, dans ce mouvement, de quitter la coordination, a eu des conséquences sur la

20. Claude Leneveu et Michel Vakaloulis (dir.), *Faire mouvement. Novembre-décembre 1995*, Paris, PUF, 1998. Sophie Bérout et René Mouriaux (dir.), *Le souffle de décembre. Le mouvement de décembre 1995 : continuités, singularités, portée*, Paris, Syllepse, 1997.

21. Pour plus de précisions, Jean-Daniel Lévy, *Les coordinations, naissance et développement. Étude à partir des mobilisations de la jeunesse scolarisée*, DEA de sociologie politique, sous la dir. d'Isabelle Sommier, Paris 1, 1997.

mobilisation en tant que telle et sur la structuration syndicale. Les désaccords issus de ce mouvement ont été à l'origine de la création de Sud-Étudiant et de la recomposition des équilibres entre tendances dans l'UNEF-ID.

Le mouvement de 2003 sur le LMD ou la difficulté à mobiliser sur l'Europe

D'autres mouvements ont eu lieu, de manière étalée et localisée, comme en 1991 contre la réforme Jospin des premiers cycles ou en 1998 contre le ministre Claude Allègre, mais le mouvement sur le LMD est probablement davantage symptomatique des nouveaux problèmes de constructions de mobilisations nationales à partir de « réformes cadres » à application locales.

À l'origine de ce mouvement il y a deux réformes issues d'une même logique. D'une part, la réforme pédagogique LMD visait la mise en place d'équivalences de diplômes au niveau européen. Par le biais des ECTS, les étudiants capitalisent des crédits qui correspondent aux matières validées. Sur la base de ces crédits, ils peuvent faire valoir des équivalences dans les autres pays européens. Partant de ce système, l'idée a été de repenser le système français des paliers universitaires en les faisant passer à 3/5/8. Le premier palier est celui de la licence (trois premières années d'enseignement). Le deuxième correspond à celui du master (maîtrise + DEA-DESS de l'ancien système). Le troisième palier est celui du doctorat. D'autre part, la loi dite de « modernisation universitaire » (au départ intitulée « d'autonomie des établissements ») devait favoriser l'autonomie des universités sur le plan structurel et financier, et la régionalisation des offres de formation. Par ailleurs, et les critiques étudiantes et enseignantes se sont orientées sur ces points, ce texte prévoyait d'accroître la part de financement privé et territorial des universités, et de diminuer les sièges étudiants dans les structures de décision.

Ces deux réformes conjointes ont été vécues par des organisations étudiantes comme des « attaques », à la fois sur les acquis pédagogiques de la réforme Bayrou de 1997²² mais aussi comme une remise en question du caractère national des diplômes. Dans les faits, le mouvement étudiant n'a pu obtenir satisfaction que sur le report du projet de loi de modernisation universitaire. En effet, la mise en place progressive (par vagues « étalées » sur plusieurs années) et autonome (chaque établissement décidant des modalités d'application de la réforme à son offre de formation) a eu pour conséquence de créer des situations très diverses d'une Université à l'autre. De fait, l'échec de la mobilisation étudiante sur le LMD peut être expliqué, en partie, par l'hétérogénéité de la mobilisation en fonction des sites universitaires, par l'étalement dans le temps de l'application de la réforme et par le soutien frileux des syndicats enseignants (ce qui n'était pas le cas sur la loi de « modernisation universitaire »). Cette configuration a rendu la structuration nationale difficile et le discours syndical illégitime aux yeux des étudiants. Toutefois dans certaines configurations locales, les étudiants ont obtenu satisfaction sur un certain nombre de leurs revendications, en faisant voter dans leurs conseils l'inscription dans les « maquettes de diplômes » de dispositifs censés apporter des « garanties ».

22. Elle comprenait un cadrage national des diplômes sur la construction des contenus et sur les modalités de contrôle des connaissances.

L'auto-organisation incontournable ?

L'observation des deux dernières décennies montre que la mise en place de structures d'auto-organisation (coordinations, assemblées générales, commissions) est devenue une étape « classique » de la construction d'une mobilisation étudiante. Depuis le mouvement Devaquet et le succès de la démarche conjointe d'auto-organisation et d'action syndicale, les organisations (notamment l'UNEF) ne cherchent plus à éviter à tout prix les coordinations nationales. Cependant, ce changement de position syndicale est à pondérer car l'engagement dans une coordination est, bien souvent, fonction de l'ampleur de la mobilisation et de la capacité des syndicats à se placer dans la direction de celle-ci. Dans ce cadre, les organisations syndicales ont plus de facilité à proposer des modes d'actions radicaux dans la mesure où leur légitimité s'appuie sur l'ensemble des étudiants. Une fois décidé en assemblée générale, un mode d'action devient celui des étudiants mobilisés et plus exclusivement celui du syndicat. Sur cette question, la décision de « blocage », dans de nombreuses universités, lors du mouvement CPE en 2006 a donné lieu à des débats houleux. En tant qu'organisation cherchant la légitimité auprès des pouvoirs publics, l'UNEF aurait probablement plus difficilement soutenu et poussé à ce type d'action s'il ne s'était fait dans des cadres collectifs auto-organisés. Les mouvements étudiants créent une temporalité particulière²³ qui organise les confrontations autour des enjeux de légitimité entre les différents groupes agissant. Plus qu'un élément de structuration incontournable, le recours à des collectifs larges et temporaires semble être un moyen de chercher un équilibre en tension qui donne à la mobilisation une efficacité plus immédiate (le mouvement contre le CPE par exemple). Mais la structuration d'un mouvement étudiant demeure une véritable alchimie, et la faible implantation du syndicalisme étudiant à l'Université sur cette période semble également légitimer l'auto-organisation aux yeux des organisations et des étudiants (exigences démocratiques, dénonciations des manipulations, etc.).

Conclusion

Cette période marque sans conteste l'évolution du syndicalisme étudiant, et de l'UNEF en particulier, vers davantage de participation à la vie de l'Université. La conflictualité n'a pas disparu mais c'est la gestion des crises et l'intervention de l'organisation qui a changé au fil des années. Abandonnant progressivement le syndicalisme de contestation « frontale » et le refus de participation (élections, cogestion, etc.), l'UNEF est devenue une organisation plus « policée ». Les militants syndicalistes de l'UNEF comme de la plupart des autres syndicats siègent désormais dans les conseils d'Université, occupent des vice-présidences et accordent une importance déterminante aux échéances électorales. Néanmoins, cette évolution n'a pas éteint les mobilisations comme moyen d'action et le mouvement récent sur le CPE atteste de l'impact que conserve un mouvement étudiant.

En parallèle à cette évolution syndicale, le mouvement associatif s'est structuré. L'individualisation croissante du rapport aux études a rendu plus attrayantes certaines

23. Gérard Namer, *Mémoires et projet du mouvement lycéen-étudiant de 1986-1988*, Paris, L'Harmattan, 1990.

formes d'engagement disciplinaire. Le réseau d'associations semble avoir pris le pas sur les monodisciplinaires pour tenter de présenter une alternative au syndicalisme traditionnel en revendiquant l'apolitisme. Néanmoins, la nécessité d'une structuration nationale n'a pas exonéré les associations d'un positionnement politique sur certains points, et leur pose, comme à d'autres, la question du rapport au politique et à la « loi d'airain de l'oligarchie²⁴ ».

Dans une évolution lente, l'Université et le mouvement étudiant ont changé conjointement, présentant ainsi un enseignement supérieur mondialisé, professionnalisé et individualisé qui essaie, sans vraiment y parvenir, de trouver des réponses à l'angoisse de l'insertion professionnelle issue de la crise.

Une diversité d'organisations perdure et pose toujours la question des réunifications et nouvelles constructions des modes d'action et de la représentation des étudiants.

En ce début de 21^e siècle, les acteurs, les échelles et les enjeux sont renouvelés et posent de manière constante aux acteurs comme aux chercheurs, la question du devenir des mouvements étudiants (structuration, contenu, mobilisation).

24. Selon l'expression de Robert Michels, *Les partis politiques : essai sur les tendances oligarchiques des démocraties*, Paris, Flammarion, 1971. C'est l'idée d'une logique d'appareil propre qui se développe au fur et à mesure qu'une organisation se structure et amplifie son activité (notamment représentative).